

Bruxelles, le 28 novembre 2016
Communiqué de presse

Pacte d'avenir pour les mutualités : Les Mutualités Libérales demandent une concertation constructive, mais sans dictats

Aujourd'hui (lundi, 28/11/2016), l'ensemble des mutualités belges et la ministre Maggie De Block signent le Pacte d'avenir des mutualités. Il comporte de nombreux points positifs. Par exemple, la politique de santé doit prendre pour point de départ les besoins du patient. Les mutualités avec un effectif de membres réduit se voient enfin attribuer une place dans tous les organes politiques de l'INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité).

Ce Pacte d'avenir modifiera en profondeur le fonctionnement des mutualités, notamment par l'attribution de toute sorte de nouvelles tâches. Ainsi, la fonction de paiement au guichet sera progressivement remplacée par des circuits de paiement électroniques. D'ailleurs, à partir de 2018, les « certificats du médecin » traditionnels disparaîtront. Cela ne signifie cependant pas que les guichets doivent fermer, car la fonction de coach santé pour les membres — l'accompagnement des personnes dans le monde toujours plus complexe des soins de santé — prend de l'importance. C'est certainement le cas à la lumière du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de malades chroniques.

Les Mutualités Libérales participent depuis plusieurs années déjà à cette évolution, même sans le Pacte d'avenir. Elles sont sérieusement conscientes de leur responsabilité dans l'intérêt des patients et elles souhaitent dès lors collaborer pleinement à l'exécution de ce pacte.

Or, les mutualités doivent obtenir les moyens nécessaires à l'exécution de leurs tâches. La politique du gouvernement fédéral va cependant dans une tout autre direction, car il a décidé d'imposer aux mutualités des efforts d'austérité à hauteur de 120 millions d'euros pendant la législature actuelle, sans garantie que des mesures d'économie supplémentaires ne s'y grefferont pas.

A cause de cette diminution de nos frais de fonctionnement, qui avait d'ailleurs déjà commencé sous la précédente législature, l'exécution des tâches existantes et nouvelles est gravement menacée. A cela s'ajoute encore de nouvelles missions héritées de la 6e réforme de l'Etat au niveau des entités fédérées, pour lesquelles les moyens sont trop insuffisants.

Afin de pouvoir exécuter correctement toutes ces tâches, les mutualités demandent que le gouvernement assure de son côté la stabilité budgétaire nécessaire dans le secteur et qu'il ne farfouille plus dans les frais d'administration.

Bien que les mutualités collaborent dans de nombreux domaines au niveau intermutualiste, une concurrence est importante, dans une certaine mesure, afin de ne pas empêcher toute initiative de qualité et innovante. Comme le Pacte d'avenir le mentionne — et ce pour quoi les Mutualités Libérales plaident depuis des années — ces services doivent être liés à la santé et non au bien-être. Toutefois, nous demandons tout de même la liberté nécessaire pour les organiser. Nous souhaitons par conséquent une concertation constructive avec le gouvernement et refusons les dictats imposés unilatéralement.